

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1099

8 mai 2013

SOMMAIRE

Accession Fund Holding Alpha S.à r.l.	52748	Lavande Participations S.A.	52725
Argon Corporate S.à r.l.	52752	Lobster Holding S.à r.l.	52733
Ascania I Alpha S.à r.l.	52752	Lobster S.à r.l.	52734
Ascania I S. à r. l.	52752	Lombard Odier Brasil Capital	52724
Belisa International S.A.	52746	Lubowski S.à.r.l.	52716
Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l.	52749	Luxco IITCC S.A.	52752
Dato Investment Holding S.à r.l.	52718	Match Centre S.A.	52736
Dato Investment Holding S.à r.l. SPF	52718	Matrix International S.à r.l.	52718
Eureka SIF	52745	Mekong Corporation S.à r.l.	52728
Global Refund Holdings Three S.à r.l.	52711	MS Equity Financing Services (Luxem- bourg) S.à r.l.	52728
Global Refund Holdings Two S.à r.l.	52708	MTK European	52740
Hess Collection S.A.	52706	NEXT AM Fund	52728
Immobilière Ecole Européenne Bertrange/ Mamer S.à r.l.	52739	Next Real Estate Polish Retail Finance AB	52742
Incites Holdings S.A.	52721	Nougat S.A.	52729
Infor Lux Finance Company	52714	Onex ATR	52730
ING Belgium International Finance S.A.	52751	PHF Lux I S.à r.l.	52743
ISIWIS Research S.à r.l.	52711	SCI Moca Immo	52734
Ivory S.à r.l.	52710	Société de Construction Générale	52733
Kedi 2 S.à r.l.	52711	Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l.	52727
Kedi 3 S.à r.l.	52716	TriCage Acquisition	52737
Kemisse S.à r.l.	52737		
Kristef Investment S.A.	52740		

Hess Collection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.013.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth of January.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held the Extraordinary General Shareholders' Meeting (the "Meeting") of "HESS COLLECTION S.A.", a public limited company (société anonyme), established and having its registered office in L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 65013 (the "Company"), incorporated on June 26, 1998, pursuant to a deed of M^e Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 655 of September 16, 1998,

and whose articles of association have been amended several times and for the last time on December 31, 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 530 on March 11, 2010.

The Meeting is presided by Mrs. Alexia UHL, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The Chairman appoints Mrs. Monique GOERES, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as secretary.

The Meeting elects Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the registered office from L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter to L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté, and subsequent amendment the first sentence of article 2 of the articles of association, which henceforth will read as follows:

" **Art. 2. (first sentence).** The registered office is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)."

2. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting decides to transfer the registered office of the Company from L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter to L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté, and to subsequently amend the first sentence of article 2 of the articles of association, in order to give it the following wording:

« **Art. 2. (first sentence).** The registered office is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)."

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

52707

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuf janvier.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire ("Assemblée") des actionnaires de "HESS COLLECTION S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65013 (la "Société"), constituée le 26 juin 1998, suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 655 du 16 septembre 1998,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 31 décembre 2009, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 530 du 11 mars 2010.

L'Assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Mademoiselle Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter à L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté, et modification subséquente de la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société, laquelle aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (première phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). »

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter, à L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante.

« **Art. 2. (première phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). »

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

52708

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 janvier 2013. LAC/2013/1875. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013035820/118.

(130043741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Global Refund Holdings Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 89.247.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty seventh day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Global Refund Holdings One, S.à r.l., a Luxembourg company with registered office in L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 89246, represented by Géraldine NUCERA, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given, on 27 February 2013.

2. Global Blue Luxembourg S.A., a Luxembourg company with registered office in L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 27359, represented by Géraldine NUCERA, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 18 February 2013.

Said proxies after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the shareholders of "Global Refund Holdings Two S.à.r.l.", having its principal office at 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 89247, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem on 8 October 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1624 on 13 November 2002.

II. That the twenty five (25) shares with a par value of five hundred euros (EUR 500.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into liquidation
2. Appointment of one Liquidator and determination of his powers.
3. Discharge of the Managers up to now
4. Miscellaneous

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders, represented as stated here above, decide to dissolve the Company and to voluntarily put the Company in liquidation, effective on the date of this meeting.

Second resolution

The shareholders, represented as stated here above, appoint Roger CAURLA, born on 30 October 1955, in Esch-sur-Alzette (G.-D. Luxembourg), residing professionally in L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholder's meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholders further resolve to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Third resolution

The shareholders, represented as stated here above, grant full discharge to the managers for the fulfillment of their mandate until today.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred fifty Euro (EUR 850.-).

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, she signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Global Refund Holdings One S.à r.l., une société régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B89246, représentée par Géraldine NUCERA, employée privée, en vertu d'une procuration donnée le 27 février 2013.

2. Global Blue Luxembourg S.A., une société régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B27359, représentée par Géraldine NUCERA, employée privée, en vertu d'une procuration donnée le 18 février 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire agissant au nom des comparantes, représentées comme ci-avant, et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les comparantes, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes, représentées comme ci-avant, sont les associés de «Global Refund Holdings Two S.à r.l.», ayant son siège social à 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 89247, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 8 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1624, le 13 novembre 2002.

II. Que les vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus.

III. Les associés, représentés comme ci-avant, déclarent avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la société et de mettre la société en liquidation.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge donnée aux gérants pour l'accomplissement et l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
4. Divers

Première résolution

Les associés, représentés comme ci-avant, décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation, avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

Les associés, représentés comme ci-avant, décident de nommer Roger CAURLA, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette (G.-D. Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, aux fonctions de liquidateur (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur dressera inventaire sur base des écritures de la société. Au regard des résultats constatés dans son inventaire, le liquidateur sera autorisé à procéder conformément aux déclarations des articles 441 du code de commerce.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le Liquidateur préparera un rapport au terme de sa mission à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Troisième résolution

Les associés, représentés comme ci-avant, donnent pleine et entière décharge aux gérants pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement huit cent cinquante euros (850,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant, par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2013. Relation: LAC/2013/10401. Reçu 12,- € (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013035799/131.

(130043950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Ivory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 425.125,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.539.

—
EXTRAIT

En date du 21 mars 2013, les associés de la société, Spokane Investments Limited et Benevolent Holding Limited, ont adopté les résolutions suivantes:

Les associés décident de révoquer, avec effet immédiat, le mandat de gérant de la société de M. Olcay Gunduz.

Manacor (Luxembourg) S.A. devient donc gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013041219/15.

(130050674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

ISIWIS Research S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.711.

En date du 7 mars 2013, l'associé Mark Williams, avec adresse au 34, Rue Jean Pierre, L-1280 Luxembourg, a cédé les 50 000 parts sociales qu'il détient dans la Société à l'associé Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui les acquiert.

Suite à cette cession de parts sociales, l'associé Dominique Robyns, précité, détient 1 065 462 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013041216/14.

(130050594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Kedi 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 165.614.

EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 18 mars 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer Alex Mostovoi, né le 7 août 1965 à Vladivostok en Russie, avec adresse professionnelle au 555 California Street, 50th Floor, San Francisco, CA 94104, U.S.A. en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 18 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Stefan Lambert

Référence de publication: 2013041233/15.

(130050940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Global Refund Holdings Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 89.248.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty seventh day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Global Refund Holdings One, S.à r.l., a Luxembourg company with registered office in L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 89246, represented by Géraldine NUCERA, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given, on 27 February 2013.

2. Global Blue Luxembourg S.A., a Luxembourg company with registered office in L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 27359, represented by Géraldine NUCERA, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 18 February 2013.

Said proxies after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the shareholders of "Global Refund Holdings Three S.à r.l.", having its principal office at 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 89248, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary

residing in Sanem on 8 October 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1622 on 12 November 2002.

II. That the twenty five (25) shares with a par value of five hundred euros (EUR 5 0 0 -) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into liquidation
2. Appointment of one Liquidator and determination of his powers.
3. Discharge of the Managers up to now
4. Miscellaneous

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders, represented as stated here above, decide to dissolve the Company and to voluntarily put the Company in liquidation, effective on the date of this meeting.

Second resolution

The shareholders, represented as stated here above, appoint Roger CAURLA, born on 30 October 1955, residing professionally in L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholder's meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholders, represented as stated here above, further resolve to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Third resolution

The shareholders, represented as stated here above, grant full discharge to the managers for the fulfillment of their mandate until today.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred fifty Euro (EUR 850-).

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, she signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept février.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1. Global Refund Holdings One S.à r.l., une société régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B89246, représentée par Géraldine NUCERA, employée privée, en vertu d'une procuration donnée le 27 février 2013.

2. Global Blue Luxembourg S.A., une société régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B27359, représentée par Géraldine NUCERA, employée privée, en vertu d'une procuration donnée le 18 février 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire agissant au nom des comparantes, représentées comme ci-avant, et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les comparantes, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes, représentées comme ci-avant, sont les associés de «Global Refund Holdings Three S.à.r.l.», ayant son siège social à 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 89248, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 8 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1622, le 12 novembre 2002.

II. Que les vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500-) chacune, représentant l'entiereté du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus.

III. Les associés, représentés comme ci-avant, déclarent avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la société et de mettre la société en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge donnée aux gérants pour l'accomplissement et l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
4. Divers

Première résolution

Les associés, représentés comme ci-avant, décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation, avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

Les associés, représentés comme ci-avant, décident de nommer Roger CAURLA, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette (G.-D. Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, aux fonctions de liquidateur (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur dressera inventaire sur base des écritures de la société. Au regard des résultats constatés dans son inventaire, le liquidateur sera autorisé à procéder conformément aux déclarations des articles 441 du code de commerce.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le Liquidateur préparera un rapport au terme de sa mission à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Troisième résolution

Les associés, représentés comme ci-avant, donnent pleine et entière décharge aux gérants pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement huit cent cinquante euros (850.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant, par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G.NUCERA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 mars 2013. Relation: LAC/2013/10400. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013035798/130.

(130043942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Infor Lux Finance Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 479.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.070.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of February.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Infor (Barneveld) B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its corporate seat at Zuidland, municipality of Bernisse (address: 3771 LK Barneveld, Baron van Nagellstraat 89) and registered under number 01077394,

here represented by Mrs. Madia Camara, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 14 February 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Infor Lux Finance Company (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 118070 incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 26 July 2006 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1795 on 26 September 2006. The articles of association were amended for the last time on 24 November 2009 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°97 on 14 January 2010.

Agenda

1. Dissolution of the Company;
2. Appointment of liquidator;
3. Determination of the remuneration of the liquidator; and
4. Miscellaneous.

The appearing party representing the entire share capital and having waived its right to receive convening notices, requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the sole shareholder of the Company decides to dissolve and liquidate the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder of the Company decides to appoint Mr Jochen Berthold Kasper, born on 11 January 1968 in Saarlouis, Germany, residing professionally at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, as liquidator, of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 without requesting further authorisations of the general meeting or the sole shareholder.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholder(s) in cash or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advanced payments on future liquidation proceeds.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves that the Liquidator shall not be remunerated for the accomplishment of its duties.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, and residence, the said proxyholder of the appearing person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Infor (Barneveld) B.V., une besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Zuidland, municipalité de Bernisse (adresse: 3771 LK Barneveld, Baron van Nagellstraat 89) et enregistrée sous le numéro 01077394

ici représentée par Madame Madia Camara, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 février 2013.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Infor Lux Finance Company (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, ayant un capital social de 479.500 USD enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118070, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Merch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 26 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1795 en date du 26 septembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 24 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 97, en date 14 janvier 2010.

Agenda

1. Dissolution de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination de la rémunération du liquidateur; et
4. Divers.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à tout droit de convocation, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'associé unique de la Société décide de dissoudre et de liquider la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique de la Société décide de nommer Monsieur Jochen Berthold Kasper né à Saarlouis, Allemagne, le 11 janvier 1968, ayant son adresse professionnelle au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévu aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans devoir demander des autorisations supplémentaires à l'assemblée des associés ou à l'associé unique.

Le Liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés / à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Troisième résolution

L'Assemblée générale des associés décide que le Liquidateur ne percevra pas une compensation pour l'accomplissement de sa gestion.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. CAMARA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2013. Relation: LAC/2013/8609. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013035828/114.

(130043946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Kedi 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 165.588.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 18 mars 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer Alex Mostovoi, né le 7 août 1965 à Vladivostok en Russie, avec adresse professionnelle au 555 California Street, 50th Floor, San Francisco, CA 94104, U.S.A. en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 18 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Stefan Lambert

Référence de publication: 2013041234/15.

(130050724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Lubowski S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9707 Clervaux, 23, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 99.448.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddreizehn, den sechsten Tag des Monats März.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1. Herr Ferdinand LUBOWSKI, Privatbeamter, geboren am 7. Juli 1955 in Huldange, wohnhaft in L-9964 Huldange, 27, Duarrefstrooss;

2. Frau Marie Josée HAMER, Privatbeamtin, geboren am 19 Mai 1958 in Luxemburg, wohnhaft in L-9964 Huldange, 27, Duarrefstrooss.

I.- Der Erschienene sub 1., vorbenannt, ist alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "LUBOWSKI S.à r.l.", mit Sitz in L-9707 Clervaux, 23, rue de la Gare, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 99.448, (die "Gesellschaft"), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Martine WEINANDY, mit dem Amtssitz in Clervaux, am 24. Juli 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 20 im Laufe vom Jahr 1991. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert unter Privatschrift, am 4. April 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1126 vom 25. Juli 2002 (hiernach „die Gesellschaft“).

II. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertvierundzwanzig Euro (EUR 124,-), alle dem Herrn Ferdinand LUBOWSKI, vorbenannt, zugeteilt aufgrund einer Anteilsübertragung unter Privatschrift, vom 18. Februar 2013 hier nach erwähnt.

Somit ist das gesamte Kapital hier vertreten.

Übertragung der Gesellschaftsanteile

Gemäß Anteilsübertragung unter Privatschrift, vom 18. Februar 2013, hat Frau Marie Josée HAMER, vorbenannt, fünf (5) Anteile der Gesellschaft, an Herrn Ferdinand LUBOWSKI, vorbenannt, abgetreten.

Gegenwärtige Anteilsübertragung fand statt zu dem zwischen Parteien vereinbarten Preis. Frau Marie Josée HAMER erklärt den vollständigen Betrag des Veräußerungspreises von Herrn Ferdinand LUBOWSKI, vor Unterzeichnung der gegenwärtigen Urkunde erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung erteilt wird.

Herr Ferdinand LUBOWSKI wird Eigentümer der ihnen andurch abgetretenen Anteile vom 18. Februar 2013 an und er hat Anrecht auf die Erträge und Gewinne, welche diese Anteile erzeugen, vom 18. Februar 2013 angerechnet.

Herr Ferdinand LUBOWSKI wird in alle Rechte und Pflichten, welche mit den abgetretenen Anteilen zusammenhängen, eingesetzt.

Sodann erklärt Herr Ferdinand LUBOWSKI, vorbenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft, diese Anteilsübertragung anzunehmen und der Gesellschaft als zugestellt betrachten, gemäß Artikel 1690 des „Code Civil“ und Artikel 190 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Aufgrund dieser vorangegangenen Anteilsübertragung, sind die Anteile der Gesellschaft somit wie folgt aufgeteilt:

1.- Herr Ferdinand LUBOWSKI, vorbenannt, einhundert Anteile	100
Total: EINHUNDERT Anteile	100

Ausserordentliche Generalversammlung

IV.- Sodann hat der Komparent, Herrn Ferdinand LUBOWSKI, vorgeannt, in seiner Eigenschaft als alleiniger Anteilhaber, welcher das gesamte Kapital der Gesellschaft innehält, den Notar aufgefordert folgende Beschlüsse zu beurkunden:

1.- Der Komparent, Herrn Ferdinand LUBOWSKI, vorgeannt, hat als alleiniger Anteilhaber beschlossen die Gesellschaft vorzeitig und mit sofortiger Wirkung aufzulösen und sie in Liquidation zu setzen.

2.- Der Komparent, Herrn Ferdinand LUBOWSKI, vorgeannt, in seiner Eigenschaft als alleiniger Anteilhaber und Realbegünstigter der Gesellschaft, übernimmt persönlich die Aufgabe des Liquidators.

3.- Der Komparent, Herrn Ferdinand LUBOWSKI, vorgeannt, erklärt dass die Gesellschaft, ihre Geschäftstätigkeit eingestellt hat aufgrund der erstellten Konten zum 31. Dezember 2012 und er in seiner Eigenschaft als alleiniger Anteilhaber alle Aktiva und Passiva der Gesellschaft übernimmt und für alle noch unbekannten und noch ausstehende Passiva zu bürgen, mithin sich solidarisch, unteilbar, persönlich und unwiderruflich zu verpflichten sämtliche bekannten wie selbst unbekannte ausstehende Passiva zu begleichen, wodurch alle Passiva seitens der Gesellschaft als beglichen gelten und folglich alle verbliebenen Aktiva dem alleinigen Anteilhaber zu übertragen sind.

In diesem Zusammenhang erklärt der Komparent, Herrn Ferdinand LUBOWSKI, vorgeannt, dass die Gesellschaft keine Geschäftstätigkeit nach dem 31. Dezember 2012 hatte.

4.- Der alleinige Anteilhaber, Herrn Ferdinand LUBOWSKI, vorgeannt, erklärt alles was nötig ist zu unternehmen ehe er sich die Aktiva überträgt oder die eventuellen Passiva begleicht.

5.- Infolge von Vorstehendem ist die Liquidation der Gesellschaft als abgeschlossen anzusehen;

6.- Dem alleinigen Geschäftsführer wird für die Ausübung seiner Tätigkeit, bis zum heutigen Tage, vollends Entlast erteilt;

7.- Sämtliche Bücher, Dokumente und Unterlagen der Gesellschaft werden von heute an und für die Dauer von 5 Jahren an die folgende Adresse: L-9964 Huldange, 27, Duarrefstrooss.

8.- Die Gesellschaftsanteile werden mit sofortiger Wirkung annulliert.

9.- In jedem Falle kann keine Verschmelzung zwischen den Vermögen gemacht werden kann, weder des Vermögens der aufgelösten Gesellschaft noch die Erstattung an den alleinigen Gesellschafter, vor Ablauf einer Frist von dreißig Tagen (gemäß Artikel 69 (2) des Gesetzes über die Handelsgesellschaften); welche vom Tag der Veröffentlichung der vorliegenden Urkunde gemacht werden kann; und nur dann, wenn kein Gläubiger der Gesellschaft derzeit aufgelöst und liquidiert, die Schaffung von Sicherheiten verlangt hat.

10.- Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, ist zu Lasten der Gesellschaft und dem alleinigen Anteilhaber, welcher sich solidarisch und unteilbar mit der aufzulösenden Gesellschaft zur Zahlung der oben angeführten Kosten verpflichtet.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Diekirch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem amtierenden Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. LUBOWSKI, M. J. HAMER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 08 mars 2013. Relation: DIE/2013/3090. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 15. März 2013.

Référence de publication: 2013035879/83.

(130044015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Matrix International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 156.894.

—
EXTRAIT

Monsieur Eric DUPHIL a démissionné de ses fonctions de gérant de la société Matrix International S.à r.l. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 mars 2013.

Pour MATRIX INTERNATIONAL S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013041302/14.

(130051099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Dato Investment Holding S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,

(anc. Dato Investment Holding S.à r.l.).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 134.053.

—
In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of February.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Mr Jacek Zbigniew TARCZYNSKI, company's director, born on February 10th, 1962 in Milicz (Poland), residing at Sulow, ul. Kolejowa 10a, 56-300 Milicz (Poland),

2) Mrs Elzbieta Anna TARCZYNSKA, company's director, born on July 18th, 1964 in Milicz (Poland), residing at Sulow, ul. Kolejowa 10a, 56-300 Milicz (Poland),

both here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of two proxies dated of 30 January 2013. The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole shareholders of DATO INVESTMENT HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of the undersigned notary on 26 October 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 3019 of 29 December 2007. The Articles of Association have been amended by a deed of the undersigned notary on 25 February 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1006 of 23 April 2008;

- that the shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to change the object of the Company from an object "Soparfi" into an object "SPF" (a "family asset management company" "société de gestion de patrimoine familial").

Second resolution

The shareholders decide to increase the corporate capital by an amount of three hundred euros (EUR 300,-) to bring it from its present amount of fourteen thousand six hundred euros (EUR 14.600,-) to fourteen thousand nine hundred euros (EUR 14.900,-) by issuance of three (3) new shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100,-) having the same rights as the existing shares.

The actual shareholders having, to the extent necessary, totally or partially waived their preferential subscription rights, decide to accept the subscription and payment of the newly issued shares as follows:

Subscription and Payment

Thereupon intervenes:

Mr Krzysztof WACHOWSKI, Financial Director, born on 26 September 1969 in Zielona Gora (Poland), residing at Stefana Czarnieckiego 52 m.3, 53-651 Wroclaw (Poland), represented by Mr Philippe AFLALO, prenamed, by virtue of a proxy given on 30 January 2013,

declares to subscribe to the THREE (3) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash of the amount of THREE HUNDRED EUROS (EUR 300,-).

The total amount of THREE HUNDRED EUROS (EUR 300,-) is at the disposal of the Company.

Proof of the payment has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The shareholders decide the subsequent amendment of articles 1,2,4,6 and 19 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended and as completed by the law of May 11th, 2007 concerning the family asset management company (société de gestion de patrimoine familial (SPF for short), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles")."

" **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realisation of financial assets, as set out in the article 2 of the law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management company ("SPF").

The Company can not have any commercial activity.

Financial assets within the meaning of this law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The SPF is authorised to hold a participating interest in a company only if it does not involve itself in the management of such company.

The Company is submitted to the law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management companies (law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management company ("SPF")."

« **Art. 4.** The Company will have the name "DATO INVESTMENT HOLDING S.à r.l. SPF", a family asset management company (société de gestion de patrimoine familial)."

« **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at FOURTEEN THOUSAND NINE HUNDRED EUROS (14,900.- EUR) represented by ONE HUNDRED FORTY-NINE (149) shares with a par value of ONE HUNDRED EUROS (100.- EUR) each, all fully paid-up.

The shares are held by the investors as defined hereafter.

An eligible investor within the meaning of this law is any person as follows:

- a) an individual acting within the context of managing his/her private asset or
 - b) an asset management entity acting exclusively in the interests of the personal estate of one or several individuals,
- or
- c) an intermediary acting on behalf of the investors referred to in a) or b) of this paragraph.

Each investor must declare his/her eligibility in writing addressed to the domiciliary agent or, failing this, to the directors of the SPF.

Securities issued by an SPF can not be offered to the public or admitted to trading on a stock exchange value."

Art. 19. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it and the law of the 11 May 2007 concerning the family asset management company "société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.
The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le dix-huit février.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Jacek Zbigniew TARCZYNSKI, administrateur de sociétés, né le 10 février 1962 à Milicz (Pologne), demeurant à Sulow, ul. Kolejowa 10a, 56-300 Milicz (Pologne),

2) Madame Elzbieta Anna TARCZYNSKA, administrateur de sociétés, née le 18 juillet 1964 à Milicz (Pologne), demeurant à Sulow, ul. Kolejowa 10a, 56-300 Milicz (Pologne),

tous deux ici représentés par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118, Luxembourg en vertu de deux procurations sous seing privé, datées du 30 janvier 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société DATO INVESTMENT HOLDING S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 26 octobre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3019 du 29 décembre 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant en date du 25 février 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1006 du 23 avril 2008;

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer l'objet social de la société d'un objet «Soparfi» en objet «SPF» société de gestion de patrimoine familial.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de TROIS CENTS EUROS (300,- EUR) pour porter son montant actuel de QUATORZE MILLE SIX CENTS EUROS (14.600,- EUR) à QUATORZE MILLE NEUF CENTS EUROS (EUR 14.900) par l'émission de TROIS (3) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les associés actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, décident d'accepter la souscription et la libération des parts sociales nouvellement émises, comme suit:

Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes:

Monsieur Krzysztof WACHOWSKI, Directeur financier, né le 26 septembre 1969 à Zielona Gora, Pologne, demeurant à Stefana Czarnieckiego 52 m.3, 53-651 Wroclaw (Pologne), ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 janvier 2013

lequel déclare souscrire aux TROIS (3) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par apport en espèces d'un montant de TROIS CENTS EUROS (300,- EUR).

Le montant total de TROIS CENTS EUROS (300,-EUR), se trouve à présent à la disposition de la société.

Preuve du versement en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier les articles 1,2,4,6 et 19 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée et telle que complétée par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").»

« **Art. 2**. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

« **Art. 4.** La Société aura la dénomination "DATO INVESTMENT HOLDING S.à r.l SPF", société de gestion de patrimoine familial.»

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à QUATORZE MILLE NEUF CENTS EUROS (14.900.- EUR) représenté par CENT QUARANTE NEUF (149) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.»

« **Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 février 2013. Relation: LAC/2013/8324. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013035087/182.

(130043394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Incites Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 175.859.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1.- La société anonyme "DIGITECH S.A.", avec siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}, et
- 2.- Madame Kahrien LERBS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}.

toutes les deux sont ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "INCITES HOLDINGS S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut effectuer des prestations de consultance et intermédiation commerciale.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000, -EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. L'administrateur unique, le cas échéant, disposera de l'ensemble des prérogatives dévolues au conseil d'administration par la Loi et par les présents statuts. Lorsque, dans les présents statuts, il est fait référence au conseil d'administration, il y a lieu d'entendre «administrateur unique» ou «conseil d'administration», selon le cas.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou, en cas d'un administrateur unique, par la signature de ce dernier, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 8 des statuts.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} jeudi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme "DIGITECH S.A.", avec siège social à L-2210 Luxembourg,	
66, boulevard Napoléon I ^{er} , quatre-vingt-dix-neuf actions;	99
2.- Madame Kahrien LERBS, employée privée, demeurant professionnellement	
à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I ^{er} , une action;	1
Total: cent actions,	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentais déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

52724

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Aurélien WIES, employé privé, née à Villerupt, (France), le 27 août 1982, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er} ;
 - b) Madame Isabelle SCHAEFER, employé privé, née à Thionville, (France), le 02 janvier 1968, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er} ;
 - c) Madame Kahrien LERBS, employée privée, née à Arlon, (Belgique), le 26 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er} .
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE S.à r.l.", avec siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er} , (R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.480).
- 4.- L'adresse du siège social est fixée à ce jour à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon I^{er} .
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.
- 6.- L'assemblée générale décide que le siège social de la société sera transféré avec effet au 1^{er} mai 2013 de L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon I^{er} à L-8008 Strassen 130-132, route d'Arlon.
- 7.- L'assemblée générale décide qu'avec effet au 1^{er} mai 2013, le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura la teneur suivante: «Le siège social est établi dans la commune de Strassen»
- 8.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualifiés, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 mars 2013. Relation GRE/2013/1038. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013035838/152.

(130043690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Lombard Odier Brasil Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.488.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 mars 2013

En date du 28 mars 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Yvar Menta, Monsieur Jean-Claude Ramel et Monsieur Jacques Elvinger en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, en qualité de réviseur d'entreprise pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 28 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Lombard Odier Funds (Europe) s.a.

Référence de publication: 2013041247/17.

(130050591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Lavande Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.645.

L'an deux mille treize, le dix janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "LAVANDE PARTICIPATIONS S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-3394 Roeser, 59 Grand Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92645, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 444 du 23 avril 2003,

et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, le 30 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2000 du 25 septembre 2010.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe BLANC, directeur de société, demeurant 54, Cours Charlemagne, F-69002 Lyon.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hervé TYDGAT, comptable confirmé, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de Monsieur Fernand BLUM de sa fonction d'administrateur et décharge à lui accorder pour l'exercice de son mandat.

2. Nomination de trois (3) nouveaux administrateurs, savoir Monsieur Christophe BLANC, Monsieur Philippe LE-PRETRE et Madame Alina CHATEAU et détermination du terme de leur mandat.

3. Démission de Monsieur Roger-Pierre JERABEK de sa fonction de commissaire aux comptes et décharge à lui accorder pour l'exercice de son mandat.

4. Nomination de Monsieur Jean-Pierre LAZARO, comme nouveau commissaire aux comptes et détermination du terme de son mandat.

5. Transfert du siège social de la société de L-3394 Roeser, 59, Grand Rue à L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2 alinéa 1^{er}**. 'Le siège social est établi à Luxembourg.».

6. Modification subséquente de l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut également acquérir, mettre en valeur, accorder et aliéner des brevets, droits concernant des brevets, griffes, marques, marques déposées, marques de fabrique, droits sur les marques, licences et tous autres droits sur des biens immatériels et de la propriété intellectuelle.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société a encore pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, civiles et commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement tout en restant dans le respect des réglementations auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.»

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Fernand BLUM de sa fonction d'administrateur et lui accorde décharge pour l'exercice de son mandat.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs: - Monsieur Christophe BLANC, directeur de société, né le 9 septembre 1969 à Bron, France, demeurant 54, Cours Charlemagne, F-69002 Lyon.

- Monsieur Philippe LEPRETRE, employé privé, né le 02 juin 1956 à Auchel, France, demeurant à L-5440 Remerschen, 77, route du Vin.

- Madame Alina CHATEAU, chargée de mission, née le 22 décembre 1956 à Saint-Brieuc, France, demeurant à F-75001 Paris, 29, rue des petits Champs.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Roger-Pierre JERABEK de sa fonction de commissaire aux comptes et lui accorde décharge pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Pierre LAZARO, expert-comptable, né le 22 janvier 1959 à Saint-Fons, France, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-3394 Roeser, 59, Grand Rue à L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2 alinéa 1^{er}**. 'Le siège social est établi à Luxembourg.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut également acquérir, mettre en valeur, accorder et aliéner des brevets, droits concernant des brevets, griffes, marques, marques déposées, marques de fabrique, droits sur les marques, licences et tous autres droits sur des biens immatériels et de la propriété intellectuelle.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat

et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société a encore pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, civiles et commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement tout en restant dans le respect des réglementations auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.»

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BLANC, A. UHL, H. TYDGAT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 janvier 2013. LAC/2013/1881. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013035866/140.

(130043804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.125.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.284.

EXTRAIT

Suite à la radiation de la société KPMG Audit, il résulte des résolutions prise par l'associé unique en date du 21 février 2013 que la société KPMG Luxembourg, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133 a été nommée en tant que réviseur d'entreprise agréé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mars 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013041476/22.

(130051036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Mekong Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 111.211.

—
Extrait du 6 mars 2013

Veuillez noter que le siège social de l'associé unique de la Société a été modifié comme suit:
Captiva Capital Partners II S.C.A, 11 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013041310/13.

(130050375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

MS Equity Financing Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 49.878,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 81.080.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la Société

Le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- de transférer le siège social de la Société du 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 1^{er} février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

MS Equity Financing Services (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2013041327/15.

(130050408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

NEXT AM Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 168.626.

—
In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of February.

Before Maître Joëlle Baden, Notary residing in Luxembourg.

Was held:

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Next AM Fund", a public limited company qualifying as a société d'investissement à capital variable governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 168.626, incorporated on 3 May 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, and published in the Mémorial C on 25 May 2012, number 1305, (the "Company").

The meeting is declared open at 3:00 p.m. with Valérie Letellier, employee, residing in Hesperange, in the chair, who appointed as Secretary Agathe Kahn, employee, residing in Hesperange.

The meeting elected as Scrutineer Nathalie Finet, employee, residing professionally in Hesperange,

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) the Shareholders represented have been duly convened by notice sent per registered mail on 5 February 2013 and have been informed of the agenda ("Agenda") prior to this general meeting;

(ii) That the agenda of the meeting is the following:

a. To amend article 17 of the Articles of Association in order to add the following possibility:

"F. The Company may also, and in accordance with the principle of risk diversification, invest up to 100% of the net assets of one or more sub funds in different issues of transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a Member State of the European Union, by its local authorities, by an OECD Member State or by international public bodies to which one or more Member States of the European Union belong, provided that this or these sub-funds hold securities belonging to at least six different issues. However, the securities belonging to a single issue may not exceed 30% of the total."

(iii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(iv) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed;

(v) the attendance list of the general meeting shows that out of 6,137.-shares representing the entire corporate capital of the Company, 5.000 shares are represented at the present general meeting of Shareholders;

(vi) The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

First resolution

The general meeting resolves to amend article 17 by adding the item F of the Articles of Association as follows:

"F. The Company may also, and in accordance with the principle of risk diversification, invest up to 100% of the net assets of one or more sub-funds in different issues of transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a Member State of the European Union, by its local authorities, by an OECD Member State or by international public bodies to which one or more Member States of the European Union belong, provided that this or these sub-funds hold securities belonging to at least six different issues. However, the securities belonging to a single issue may not exceed 30% of the total."

This resolution is adopted by 5.000 vote(s) in favour, 0 vote(s) against and 0 abstention(s).

No further item being on the agenda of the meeting, the meeting was closed at 3:30 p.m..

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Hesperange, at the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English only.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: V. LETELLIER, A. KAHN, N. FINET et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 février 2013. LAC/2013 /7517. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013035908/59.

(130043658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Nougat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 166.348.

L'an deux mille treize, le quatre mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Sophipar S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 79.217, représentée par son administrateur délégué en fonction Monsieur Philippe LAMBERT, administrateur de sociétés, né à Liège (B) le 2 décembre 1971, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, lui-même ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui substituée, laquelle est restée annexée à l'acte de constitution reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 décembre 2011, enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2011, Relation GRE/2011/4676.

Laquelle comparante représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité de fondateur de la société anonyme «NOUGAT S.A.», (ci-après dénommée la "Société"), avec siège social à L-8217 Mamer, 41, Op Bierg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 166.348.

Dans les statuts de la dite société on a omis de compléter la date et l'heure exacte de la tenue de l'assemblée générale annuelle, et par les présentes on déclare que le premier alinéa de l'article 8 des statuts devrait se lire comme suit:

« **Art. 8. (1^{er} alinéa).** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 20.00 heures.»

Ledit acte de constitution a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012, référence L120013476, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Sociétés, numéro 619 du 8 mars 2012.

DONT ACTE, fait et passé Junglinster, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mars 2013. Relation GRE/2013/1018. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013035913/33.

(130043692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Onex ATR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 173.486.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of February,

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Onex ATR, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 173.486 (the "Company").

There appeared

ATR Aviation Holdings I Corporation, a Cayman Islands corporation, having its registered office at 87, Mary Street, Intertrust Corporate Services (Cayman), KY - KY1-9005, George Town, Grand Cayman and registered with the Companies Registrar of the Cayman Islands under the number IBCN WK-272578 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered to him, which after being signed "ne varietur" by the empowered and the officiating notary shall remain attached to the present deed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that:

- the 12,500 shares (the "Shares") representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed;
- the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Suppression of the nominal value of the shares of the Company;
 2. Conversion of the share capital of the Company from Euro to United States Dollar;
 3. Increase of the share capital of the Company by way of the creation and issuance of new shares;
 4. Intervention, subscription, and payment by way of a contribution in cash by ATR Aviation Holdings I Corporation;
 5. Creation of a USD nominal value for the shares of the Company;
 6. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions;
- and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to suppress temporarily the mention of the nominal value of the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the current share capital of the Company set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro).

Second resolution

It is resolved to convert the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to US Dollars (USD) with immediate effect. For the purpose of this conversion, the currency exchange rate to be applied is of EUR 1 for USD 1.3352.

Consequently, the share capital of the Company amounts to sixteen thousand six hundred and ninety US Dollars (USD 16,690) consisting of 12,500 (twelve thousand five hundred) shares without mention of nominal value.

Third resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two million nine hundred thirty eight thousand US Dollars (USD 2,938,000) so as to raise it from its current amount of USD 16,690 to two million nine hundred and fifty-four thousand six hundred and ninety US Dollars (2,954,690 USD) by the creation and the issuance of two million nine hundred and forty-two thousand one hundred and ninety (2,942,190) new shares of the Company.

Fourth resolution

It is resolved to accept that the two million nine hundred and forty-two thousand one hundred and ninety (2,942,190) new shares of the Company be subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash amounting to two million nine hundred thirty eight thousand US Dollars (USD 2,938,000).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declared to subscribe to the above mentioned increase of capital of two million nine hundred thirty eight thousand US Dollars (USD 2,938,000) by subscribing to the two million nine hundred and forty-two thousand one hundred and ninety (2,942,190) new shares of the Company to be fully paid-up by a contribution in cash.

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

It is resolved to reintroduce the mention of the nominal value of the shares of the Company, which is set at USD 1 per share, without any amendment to the share capital of the Company.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at two million nine hundred and fifty-four thousand six hundred and ninety US Dollars (2,954,690 USD) divided into two million nine hundred and fifty-four thousand six hundred and ninety (2,954,690) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollars) each, fully paid-up."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 2,900.-.

The capital increase is valued at EUR 2,199,510.-

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de février,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Onex ATR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.486 (la «Société»).

A comparu

ATR Aviation Holdings I Corporation, une société dûment enregistrée et existant valablement selon les lois des Iles Cayman, ayant son adresse principal au 87, Mary Street, Intertrust Corporate Services (Cayman), KY - KY1-9005, George Town, Grand Cayman et enregistré au Companies Registrar of the Cayman Islands sous le numero IBCN WK-272578 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que:

- les 12.500 parts sociales (les «Parts Sociales»), représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Suppression de la mention de la valeur nominale des parts sociales de la Société;
2. Conversion du capital social de la Société de l'euro en dollar américain;
3. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles parts sociales;
4. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales, par apport en numéraire de l'associé unique de la Société;
5. Création d'une valeur nominale en USD des parts sociales de la Société;
6. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter de tels actes; et
7. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de supprimer temporairement la mention de la valeur nominale des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social actuel de la Société établi à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euro).

Deuxième résolution

Il est décidé de convertir la devise du capital social de la Société de l'euro (EUR) à dollar américain (USD) avec effet immédiat. Aux fins de cette conversion, le taux de conversion devant être appliqué est de 1 EUR pour 1.3352 USD.

Par conséquent, le capital social de la Société s'élève à 16.690 USD (seize mille six cent quatre-vingt-dix Dollars Américains) consistant en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sans mention de valeur nominale.

Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 2.938.000 USD (deux millions neuf cent trente-huit mille Dollars Américains) pour le porter de son montant actuel de 16.690 USD (seize mille six cent quatre-vingt-dix Dollars Américains) à 2,954,690 USD (deux millions neuf cent cinquante-quatre mille six cent quatre-vingt-dix Dollars Américains) par la création et l'émission de 2,942,190 (deux millions neuf cent quarante-deux mille cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de la Société.

Quatrième résolution

Il est décidé d'accepter que les 2,942,190 (deux millions neuf cent quarante-deux mille cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de la Société soient souscrites par l'Associé Unique par un apport en numéraire d'un montant de 2.938.000 USD (deux millions neuf cent trente-huit mille Dollars Américains).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 2.938.000 USD (deux millions neuf cent trente-huit mille Dollars Américains) en souscrivant aux les 2,942,190 (deux millions neuf cent quarante-deux mille cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de la Société par un apport en numéraire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

Il est décidé de réintroduire la mention de la valeur nominale des parts sociales de la Société, qui est établie à 1 USD par part sociale, sans aucune modification du capital social de la Société.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 2,954,690 USD (deux millions neuf cent cinquante-quatre mille six cent quatre-vingt-dix Dollars Américains), divisé en 2,942,690 (deux millions neuf cent cinquante-quatre mille six cent quatre-vingt-dix) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, entièrement libérées.»

Estimation des Frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évaluée à environ 2.900,- EUR.

L'augmentation de capital a été évaluée à 2.119.510,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 01 mars 2013. Relation GRE/2013/895. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013035924/155.

(130043663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Lobster Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.812.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.680.

Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 25 mars 2013

L'associé unique de la Société a décidé en date du 25 mars 2013:

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-Robert Bartolini en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013041245/12.

(130050514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

SOCOGE, Société de Construction Générale, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1871 Luxembourg, 2, rue Pierre Kohner.

R.C.S. Luxembourg B 22.836.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize,

Le huit mars.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1) Monsieur Mohammad Reza MILANI-NIA, employé privé, né à Maschad (Iran) le 17 janvier 1944, demeurant à L-1871 Luxembourg, 2, rue P. Kohner,

détenteur de six cents parts sociales,

2) Monsieur Mohammad Massoud NOURAFZA, employé privé, né à Teheran (Iran) le 30 novembre 1946, demeurant à L-8033 Strassen, 12, rue Semmelweis,

détenteur de quatre cents parts sociales,

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «Société de Construction Générale, en abrégé SOCOGE» ayant son siège social à L-1871 Luxembourg, 2, rue Pierre Kohner, constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 avril 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 166 du 12 juin 1985, modifiée suivant acte reçu par Maître Marc Cravatte, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 28 novembre 1986, publié au Mémorial C de l'année 1987, page 2589, modifiée suivant acte reçu par le même notaire pré-mentionné en date du 26 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 28 du 19 janvier 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 22.836, au capital social de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et trente-cinq cents (EUR 24.789,35), représenté par mille (1.000) parts sociales sans valeur nominale.

Que la société a été dissoute à partir de ce jour,

Qu'à la même date la liquidation a eu lieu,

Que par conséquent la société «Société de Construction Générale, en abrégé SOCOGE» a cessé d'exister à partir de ce jour,

Que les associés déclarent avoir repris tout l'actif de la société, avoir réglé le passif connu et/ou avoir dûment provisionné les fonds nécessaires au règlement du passif connu et s'engagent expressément à prendre à leur charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour,

Que les associés donnent décharge pleine et entière aux gérants pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour,

Que les livres de la société resteront conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: L-1871 Luxembourg, 2, rue Pierre Kohner.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. R. MILANI-NIA, M. M. NOURAFZA, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mars 2013. Relation: LAC / 2013 / 11502. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013035995/46.

(130044066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Lobster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.800.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.196.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 25 mars 2013

L'associé unique de la Société a décidé en date du 25 mars 2013:

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-Robert Bartolini en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013041246/12.

(130050500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

SCI Moca Immo, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 110, Muehlenweg.

R.C.S. Luxembourg E 5.033.

STATUTS

L'an deux mille treize, le sept mars,

- Madame Andrée TASSO épouse LUCIANI, née le 18 avril 1949 à Tolla (France), et demeurant 3, rue Parmentier, F-92130 Issy les Moulineaux,

- Monsieur Simon LUCIANI, né le 7 février 1950 à Paris 15^{ème} (France), et demeurant 3, rue Parmentier, F-92130 Issy les Moulineaux

ont constitué entre eux une société civile immobilière dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme et Objet, Dénomination, Siège et Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile immobilière régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La société, qui est une société civile immobilière, a pour objet exclusif, l'achat et la vente, la détention, la gestion, la location et la mise en valeur de toutes propriétés immobilières situées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sans préjudice de toutes mesures susceptibles de favoriser soit directement soit indirectement la réalisation de cet objet. La société pourra mettre gratuitement un ou plusieurs biens à disposition de l'un ou l'autre associé.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 3. La société prend la dénomination de «SCI MOCA IMMO», société civile immobilière.

Art. 4. Le siège statutaire et de direction effective de la société est établi à Luxembourg. Le siège pourra être transféré dans la commune de Luxembourg sur simple décision du gérant.

La décision de transférer le siège dans un pays étranger requiert une décision unanime des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Apports en numéraire, Attributions de parts d'intérêts

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1.000,- EUR), représenté par cent (100) parts d'intérêts d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Art. 7. Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un associé dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre associé dénommé «nu-propriétaire».

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des parts sera matérialisée et établie par l'inscription dans le registre des associés

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété.

Chaque part d'intérêt confère à l'associé dans le fonds social et dans la répartition des bénéfices, le droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts d'intérêts existantes.

Les associés, dans leurs rapports internes, supportent dans la même proportion les dettes de la société.

Vis-à-vis des tiers, toutefois, les associés seront tenus des engagements sociaux, conformément à l'article 1863 du code civil.

Art. 8. Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts des parts d'intérêts.

Les parts d'intérêts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément d'associés représentant les trois quarts des parts d'intérêts appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises sous forme d'héritage ou de legs même particulier, soit à des héritiers en ligne directe, soit au conjoint survivant.

Les cessions entre vifs s'opèrent par acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société par exploit d'huissier ou acceptées par elle dans un acte notarié, conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 9. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société qui pourra suspendre les droits y attachés tant que l'indivision perdure ou en cas de désaccord entre nu-propriétaire et usufruitier.

Les héritiers et légataires de parts d'intérêts ou les créanciers d'un associé ne peuvent, pour l'exercice de leurs droits, sous aucun prétexte requérir l'apposition de scellés sur les documents, valeurs et biens de la société.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommé(s) par les associés.

Les gérants sont nommés pour un terme déterminé ou indéterminé. Même nommé pour un terme déterminé, les gérants sont révocables à tout moment par décision des associés.

Art. 11. Les gérants sont investis des pouvoirs de gérant et de disposition les plus étendus pour la réalisation de l'objet social.

A l'égard des tiers, la société se trouve toujours valablement engagée par la signature d'un des gérants qui n'a pas à apporter la preuve d'une délibération préalable du conseil ou des associés.

Le gérant peut conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle concernant les affaires de la société.

Titre IV. - Décision des associés

Art. 12. Les assemblées générales des associés se réunissent à la suite d'une convocation émanant soit du gérant, soit de deux associés.

Les avis de convocation contiennent obligatoirement l'ordre du jour.

Les convocations des associés à une assemblée ont lieu au moyen de lettres recommandées à la poste, adressées aux associés, huit jours au moins à l'avance, formalité à laquelle les associés peuvent renoncer.

Un associé peut se faire représenter à une assemblée générale par un mandataire, associé ou non, muni d'un pouvoir spécial.

Chaque part d'intérêt donne droit à une voix aux assemblées, sans limitation.

Lorsque les parts sociales font l'objet d'un usufruit, le droit de vote appartient au nu-propriétaire sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices où il est réservé à l'usufruitier.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des votants.

Si toutefois une assemblée générale extraordinaire est appelée à apporter une modification au pacte social, elle n'est régulièrement constituée que si la moitié au moins de toutes les parts d'intérêt sont dûment représentées. La décision requiert une majorité des 3/4 des parts présentes ou représentées.

Les assemblées générales régulièrement constituées représentant l'universalité des associés et les décisions qu'elles prennent valablement obligent tous les associés.

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux transcrits sur un registre spécial qui sont signés par les associés présents. Les copies ou extraits à produire sont certifiés conformes par un gérant.

Titre V. - Année sociale

Art. 13. L'année sociale s'étend du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Titre VI. - Dissolution

Art. 14. Ni le décès, ni l'interdiction, ni la faillite, ni la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un associé ou d'un gérant n'entraînent la dissolution de la société.

Art. 15. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation s'opérera par les soins du gérant alors en fonction, sauf décision contraire des associés prise à la majorité simple des voix.

Titre VII. - Divers

Art. 16. Pour tout ce que les présents statuts ne prévoient pas, les articles 1832 et suivants du code civil sont applicables.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence ce jour pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription du capital

Les cent (100) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Andrée LUCIANI, cinquante parts d'intérêts	50
2.- Monsieur Simon LUCIANI, cinquante parts d'intérêts	50
TOTAL: cent parts d'intérêts	100

Les souscripteurs procéderont à la libération des parts par l'apport de mille euros (1.000,- EUR) en numéraire.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les prédits associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris la résolution suivante:

1) Est nommée au poste de gérante pour une durée indéterminée:

- Madame Angelina GAVANIER, née le 5 mars 1985 à Paris 15^{ème} (France) et demeurant 110, Muehlenweg, L-2155 Luxembourg.

2) Le siège social de la société est fixé au 110, Muehlenweg, L-2155 Luxembourg.

Passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé le présent acte.

Référence de publication: 2013036013/110.

(130043796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Match Centre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8018 Niederanven,

R.C.S. Luxembourg B 11.836.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 18 février 2013 à 13h15 à 408 route de Gosselies 6220 Fleurus

PRESENTS: Marc TRICOT président administrateur délégué

Vincent DEPER, administrateur

Par TELEPHONE: Adrien SEGANTINI, administrateur

Ordre du jour

1. Révocation / Délégation de pouvoir

Le conseil accepte la démission de Mr Guibert Zimmer, domicilié au 32 rue Hasenberg à B-6781 Selange dans le cadre de la délégation de pouvoir qui lui avait été conférée lors du conseil d'Administration du 20 avril 2010.

Sans préjudice de leurs propres pouvoirs, les membres du conseil subdélèguent à Monsieur Dominique EL OURINI, domicilié au 4 rue Jean Racine à F 54190 Tiercelet les pouvoirs leur conférés par les Assemblées Générales ordinaires du 1^{er} juin 2010 pour Monsieur Tricot et du 1^{er} juin 2012 pour Messieurs Segantini et Deper mais seulement dans les limites ci-après, et à l'effet de:

- signer la correspondance journalière des sièges d'exploitation;

- acheter et vendre toutes marchandises, matières premières, passer tous marchés pour toutes marchandises et matières premières;

- retirer au nom de la société, de la poste, de la douane, de toutes messageries et chemin de fer ou recevoir à domicile les lettres, caisses, paquets, colis recommandés ou non, chargés ou non et ceux renfermant des valeurs déclarées, se faire remettre tous dépôts, présenter les connaissances, signer toutes pièces et décharges, le tout pour les sièges d'exploitation;

- représenter les sièges d'exploitation devant toutes administrations publiques ou privées et notamment devant les services de l'Inspection du Travail et les services du Ministère de l'Economie et des Classes Moyennes;

- établir pour les sièges d'exploitation, à titre onéreux, tout contrat de location, sous-location, concession, rack-jobbing out autre ayant pour effet la mise à disposition à un commerçant d'une cellule immobilière, partie d'immeuble, emplacement, rayon, stand, etc.

- nommer, révoquer, destituer les agents, employés, ouvriers des sièges d'exploitation, fixer leurs pouvoirs et attributions, leur salaire ainsi que toutes les autres conditions de leur admission et de leur départ, hormis les gratifications;

- administrer pour les sièges d'exploitation, tous contrats d'assurance, payer les primes y relatives, déclarer les sinistres et autres dommages transiger, compromettre, requérir et percevoir toutes indemnisations.

Par ailleurs, Monsieur EL OURINI dispose d'un pouvoir de signature obligatoire pour tout ce qui est en relation avec l'autorisation d'établissement.

M TRICOT / V DEPER / A.SEGANTINI.

Référence de publication: 2013042482/37.

(130051054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Kemisse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 116.997.

—
Extrait du 6 mars 2013

Veuillez noter que le siège social de l'associé unique de la Société a été modifié comme suit:

Captiva Capital Partners II S.C.A, 11 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013041235/13.

(130050376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

TriCage Acquisition, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 693.450,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 113.860.

—
In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of February.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Extensity, a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 113859, having a share capital of USD 25,804,700 and its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg,

here represented by Mrs. Madia Camara, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 14 February 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of TriCage Acquisition (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 113860 incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 October 2005, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°812 on 22 April 2006. The articles of association were amended for the last time on 2 August 2007 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2434 on 26 October 2007.

Agenda

1. Dissolution of the Company;
2. Appointment of liquidator;
3. Determination of the remuneration of the liquidator; and
4. Miscellaneous.

The appearing party representing the entire share capital and having waived its right to receive convening notices, requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the sole shareholder of the Company decides to dissolve and liquidate the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder of the Company decides to appoint Mr. Jochen Berthold Kasper born on 11 January 1968 in Saarlouis, Germany, residing professionally at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, as liquidator, of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 without requesting further authorisations of the general meeting or the sole shareholder.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholder(s) in cash or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advanced payments on future liquidation proceeds.

Third Resolution

The general meeting of shareholders resolves that the Liquidator shall not be remunerated for the accomplishment of its duties.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, and residence, the said proxyholder of the appearing person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Extensity, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113859, dont le capital social est de USD 25.804.700 et ayant son siège social au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg,

ici représentée par Madame Madia Camara, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 février 2013.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de TriCage Acquisition (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113860, constituée selon acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg en date du 28 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 812 en date du 22 avril 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé en date du 2 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2464, en date 26 octobre 2007.

Agenda

1. Dissolution de la Société;

2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination de la rémunération du liquidateur; et
4. Divers.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à tout droit de convocation, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'associé unique de la Société décide de dissoudre et de liquider la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique de la Société décide de nommer Monsieur Jochen Berthold Kasper, né à Saarlouis, Allemagne, le 11 janvier 1968, ayant son adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévu aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans devoir demander des autorisations supplémentaires à l'assemblée des associés ou à l'associé unique.

Le Liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés/à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Troisième résolution

L'Assemblée générale des associés décide que le Liquidateur ne percevra pas une compensation pour l'accomplissement de sa gestion.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. CAMARA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2013. Relation: LAC/2013/8607. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013036041/113.

(130043928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Immobilière Ecole Européenne Bertrange/Mamer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 21.307.

Extrait du procès-verbal de la résolution de l'associé unique prise par écrit en date du 19 février 2013

Cet extrait remplace celui déposé en date du 26/03/2013 sous le numéro RCS L130049279

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société IMMOBILIERE ECOLE EUROPEENNE BERTRANGE/MAMER S.à r.l. du 19 février 2013 que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. «L'associé unique prend acte de et accepte la démission de Monsieur Serge TOUSSAINT, administrateur, avec effet au 8 octobre 2012.»

2. «Monsieur Benoît GREINER, résidant à L - 1261 Luxembourg, 121, rue de Bonnevoie, est désigné avec effet immédiat en tant qu'administrateur de la Société. Il achève le mandat de Monsieur Serge TOUSSAINT, vacant depuis le 8 octobre 2012. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.»

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013041200/19.

(130050673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Kristef Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.811.

1. Alan Dundon, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur, avec effet au 10 janvier 2013.

2. Lors du conseil d'administration tenu en date du 9 janvier 2013, les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

- cooptation de Stéphanie Stacchini, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 10 janvier 2013, comme administrateur, en remplacement de Alan Dundon;
- nomination de l'administrateur José Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, à la fonction de Président, avec effet au 28 avril 2010.

3. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 8 mars 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Alain Peigneux, avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet au 13 août 2010;
- acceptation de la nomination de Ronald Chamielec, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet au 13 août 2010 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;
- acceptation de la démission de Alan Dundon, précité, de son mandat d'administrateur, avec effet au 10 janvier 2013;
- acceptation de la nomination de Stéphanie Stacchini, précitée, au mandat d'administrateur, avec effet au 10 janvier 2013 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013035856/27.

(130044222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

MTK European, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6370 Haller, 4, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 124.759.

L'an deux mille treize, le quatrième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Yves RICHER, Dirigeant de sociétés, né le 25 novembre 1966 à Commercy (France), demeurant à L-6370 Haller, 2, rue des Romains;

2.- Monsieur Xavier RICHER, gérant de société, né le 23 septembre 1969 à Commercy (France), demeurant à F-75015 Paris, 84, rue Balard, ici représenté par Monsieur Yves RICHER, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 12 février 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et mandataire de l'autre comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I. Lequel comparant sub 1.- déclare qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «MTK EUROPEAN», avec siège social à L-6370 Haller, 2, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 124.759, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, alors notaire de résidence à Remich, en date du 26 janvier 2007, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 776 du 3 mai 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 4 octobre 2011, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2885 du 10 janvier 2013 (ci-après «la Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, lesquels ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique, Monsieur Yves RICHER, prénommé.

III.- L'associé unique, prénommé, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 237.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) par émission de neuf mille cinq cents (9.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

2 Acceptation de la souscription de sept mille sept cent quatre-vingt-seize mille (7.796) nouvelles parts sociales par Monsieur Yves RICHER, prénommé, et libération de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature et acceptation de la souscription de mille sept cent quatre (1.704) nouvelles parts sociales par Monsieur Xavier RICHER, prénommé, et libération de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire;

3 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions à adopter suite à cet ordre du jour;

4 Divers.

Première résolution

L'associé unique, prénommé, décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 237.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) par émission de neuf mille cinq cents (9.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Cette augmentation du capital social se fera par la souscription de sept mille sept cent quatre-vingt-seize mille (7.796) nouvelles parts sociales par conversion en capital d'un compte courant associé, consistant en des créances certaines, liquides et exigibles, inscrites au compte courant associé de Monsieur Yves RICHER, prénommé, figurant au passif du bilan de la Société à concurrence d'un montant de cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cents euros (EUR 194.900,-) et par la souscription de mille sept cent et quatre (1.704) nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de quarante-deux mille six cents euros (EUR 42.600,-) de Monsieur Xavier RICHER, prénommé.

Les parts sociales nouvelles sont investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

1. L'existence, l'exactitude et la disponibilité des créances certaines, liquides et exigibles, inscrites au compte courant du prêt associé se dégagent d'une situation comptable arrêtée au 28 février 2013, et certifiée tant par une attestation du gérant unique de la Société, Monsieur Yves RICHER, pré-qualifié, aux termes desquelles la valeur des créances certaines, liquides et exigibles, inscrites au compte courant de l'associé, est toujours identique au jour des présentes et que ces créances certaines, liquides et exigibles représentant la somme de cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cents euros (EUR 194.900,-) est toujours existante et disponible afin d'effectuer la présente augmentation de capital de la Société.

Le rapport du gérant unique prénommé atteste que celui-ci reconnaît avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité légalement engagée en sa qualité de gérant unique de la Société à raison de l'apport décrit plus haut, marque expressément son accord sur la description de l'apport, sur la réalité et la véracité de son évaluation, et confirme la validité de la libération de capital faite par le prêt associé prénommé.

Une copie de l'attestation du gérant unique prénommé de la Société, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. L'associé unique a déclaré que l'augmentation du capital social a été libérée intégralement par conversion en capital des créances certaines, liquides et exigibles, inscrites au compte courant de l'associé prénommé d'un montant de cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cents euros (EUR 194.900,-) existant à son profit et détenues envers la Société, MTK EUROPEAN, avec comme conséquence l'annulation corrélative de ces mêmes créances à due concurrence et par apport en numéraire d'un montant de quarante-deux mille six cents euros (EUR 42.600,-) de Monsieur Xavier RICHER, prénommé, représenté comme dit ci-avant, dont la preuve de ce paiement en espèces est donnée au notaire soussigné, de sorte que cette somme se trouve à l'entière disposition de la Société.

3. Les associés prénommés ont, par ailleurs, déclaré que les prêts apports en nature sont faits libres de tous dettes, charges, privilèges, gages ou autres sûretés (y compris la réserve de propriété), et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert desdits apports à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités (administratives) nécessaires pour effectuer un transfert valable des apports à la Société.

Souscription et Libération

Les actuels associés ont souscrit un nombre de parts sociales nouvelles et ont libéré les montants suivants:

Associés	Capital souscri en EURO	Capital libéré en EURO	Nombre de parts
1) Monsieur Yves RICHER, prénommé:	EUR 194.900,-	EUR 194.900,-	7.796
2) Monsieur Xavier RICHER, prénommé:	EUR 42.600,-	EUR 42.600,-	1.704
TOTAL:	EUR 237.500,-	EUR 237.500,-	9.500

A la suite de l'augmentation de capital de la Société, la répartition totale des parts sociales de la Société est dorénavant la suivante:

Monsieur Yves RICHER, prénommé, huit mille deux cent quatre-vingt-seize parts sociales	8.296
Monsieur Xavier RICHER, prénommé, mille sept cent quatre parts sociales	1.704
Total: dix mille parts sociales	10.000

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les associés décident d'adapter les statuts de la Société et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social de la société est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant présent et mandataire de l'autre partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. RICHER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 06 mars 2013. Relation: DIE/2013/2979. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013035902/110.

(130044132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Next Real Estate Polish Retail Finance AB, Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 125.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 175.087.

I. En date du 21 décembre 2012, la dénomination sociale de l'associé unique GE Capital Real Estate Polish Retail S.à r.l., avec siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, est à présent: Next Real Estate Polish Retail S.à r.l.

II. Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Jomar Ereso, avec adresse au 34, Rue de Penthièvre, 75008 Paris, France, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

- renouvellement du mandat de gérant de Thomas Lafargue, avec adresse au 5, rue aux Saussaies Des Dames, 57950 Montigny-Les-Metz, France, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014;

- renouvellement du mandat de gérant de Thierry Leleu, avec adresse au 1, allée Charles Bonnet, 78290 Croissy sur Seine, France, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013041331/23.

(130050746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

PHF Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.306.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of the month of January;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

PHF Offshore Fund, L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships, Cayman Islands under number MC-69603, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands acting by its general partner PHF Offshore Fund GP Ltd., a limited liability company governed by the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies, Cayman Islands under number MC-273702, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by M^e Laura ROSSI, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party, is the sole shareholder of the private limited liability company ('société à responsabilité limitée') existing under the name of "PHF Lux I S.à r.l.", governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 14 December 2012, not yet published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation.

- The Company's share capital is set at twenty five thousand euros (EUR 25,000.-), represented by twenty five thousand (25,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid in.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from twenty five thousand euros (EUR 25,000.-), represented by twenty five thousand (25,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to twenty five thousand one euros (EUR 25,001.-), represented by twenty five thousand one (25,001) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, by the creation and the issue of one (1) share together with an aggregate share premium of one million nine hundred seventy four thousand nine hundred ninety nine euros (EUR 1,974,999.-).

2. Subscription and payment of the newly issued share by PHF Offshore Fund, L.P.

3. Amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the increase of the share capital of the Company.

4. Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) in order to bring the share capital from its present amount of twenty five thousand euros (EUR 25,000.-), represented by twenty five thousand (25,000) shares to the amount of twenty five thousand one euros (EUR 25,001.-), represented by twenty five thousand one (25,001) shares and to issue in this respect one (1) new share (the "New Share") with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Second resolution

The New Share is subscribed by PHF Offshore Fund, L.P., prenamed and has been issued in counterpart for its nominal value of one euro (EUR 1.-) together with an aggregate share premium of one million nine hundred seventy four thousand nine hundred ninety nine euros (EUR 1,974,999.-) by a contribution in cash in an aggregate amount of one million nine hundred seventy-five thousand euros (EUR 1,975,000.-).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary and the undersigned notary formally acknowledges the availability of the aggregate amount of one million nine hundred seventy-five thousand euros (EUR 1,975,000.-).

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the first paragraph of Article 6 of the Company's articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at twenty-five thousand one euros (EUR 25,001.-), represented by twenty-five thousand one (25,001) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up. (...)".

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand six hundred euros (EUR 2,600.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'année deux mille treize, le onzième jour du mois de janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, sous-signé.

A COMPARU:

PHF Offshore Fund, L.P., un exempted partnership à responsabilité limitée soumis aux lois des Iles Cayman, enregistré auprès du Registrar of Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro MC-69603, ayant son siège social c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son general partner PHF Offshore Fund GP Ltd., une société à responsabilité limitée soumise aux lois des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registrar of Companies, Iles Cayman sous le numéro MC-273702, ayant son siège social c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman,

ici représentée par Maître Laura ROSSI, avocat à la Cour, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «PHF Lux I S.à r.l.», soumise aux lois du Grand Duché de Luxembourg, avec son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (la «Société»), constituée à la suite d'un acte du notaire instrumentaire, reçu le 14 décembre 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

- Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000.-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est exprimé comme suit:

1. Augmentation du capital de la Société de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à vingt cinq mille un euro (EUR 25.001.-), représenté par vingt-cinq mille une (25.001) parts sociales, par la création et l'émission d'une (1) part sociale avec une prime d'émission totale de un million neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 1.974.999.-).

2. Souscription et paiement de la part sociale nouvellement émise par PHF Offshore Fund, L.P.

3. Modification de l'article 6, alinéa 1, des statuts de la Société en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société.

4. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société par un montant de un euro (EUR 1,-), pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de vingt-cinq mille un euros (EUR 25.001.-), représenté par vingt-cinq mille une (25.001) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et d'émettre à cet égard une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) (la «Nouvelle Part») avec une prime d'émission totale de un million neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 1.974.999.-).

Deuxième résolution

L'associé unique a déclaré souscrire la Nouvelle Part, laquelle a été émise en contrepartie de sa valeur nominale de un euro (EUR 1,-) avec une prime d'émission totale de un million neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 1.974.999,-) par le paiement en numéraire d'un montant total de un million neuf cent soixante-quinze mille euros (EUR 1.975.000,-).

Preuve du paiement ci-avant en numéraire a été donnée au notaire instrumentant et le notaire instrumentant reconnaît formellement la disponibilité d'un montant total de un million neuf cent soixante-quinze mille euros (EUR 1.975.000,-).

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille un euros (EUR 25.001,-), représenté par vingt-cinq mille une (25.001) parts sociales parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées. (...)»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de son augmentation de capital, s'élève à environ deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. ROSSI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 janvier 2013. LAC/2013/1887. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013035951/140.

(130043816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Eureka SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.127.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13 mars 2013 à 11.00 heures au siège social.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 13 mars 2013, il a été décidé de nommer le réviseur d'entreprises comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2013:

L'Assemblée décide de renouveler pour un terme de -1- (un) an, la société PricewaterhouseCoopers Sàrl, 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'entreprises.

Le mandat du Réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

EUREKA SIF

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013041107/22.

(130050581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Belisa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.
R.C.S. Luxembourg B 58.731.

L'an deux mil treize, le cinq mars.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

A comparu:

- Monsieur Isak BELYAVSKY, employé, né à Kichinev (Russie), le 14 janvier 1950, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, Avenue François Clément.

Lequel comparant a déclaré être le seul et unique Actionnaire, de la société anonyme «BELISA INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, Avenue François Clément, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.731, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 28 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 371 du 11 juillet 1997,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 4 mai 2001, publié audit Mémorial C, Numéro 1089 du 30 novembre 2001,

L'Actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de treize euros (13 €) sans émission d'actions, pour le porter de son montant actuel de à trente mille neuf cent quatre-vingt sept euros (30.987,-EUR à trente et un mille euros (31.000 €) et de fixer la valeur nominale des actions à trente et un euros (31 €) chacune.

Le nouvel apport en capital a été entièrement payé en espèces par l'actionnaire unique, de sorte que le montant de treize euros (13 €) se trouve dès à présent à libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Actionnaire unique décide en conséquence de modifier l'article 3 (alinéa 1) afférent des statuts comme suit:

« **Art. 3. (alinéa 1).** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions de trente et un euros (31 EUR) chacune, entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'Actionnaire unique décide de procéder à une refonte totale des statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente sous la dénomination de BELISA INTERNATIONAL S.A..

Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale des actionnaires comme en matière de modification des statuts ou de l'actionnaire unique, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la société à l'étranger et l'adoption par la société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

La société peut, par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, succursales, agences et bureaux. La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation dans le capital social de différentes sociétés ainsi que la gestion des sociétés appartenant en majorité à la soparfi.

La société a encore pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et de toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes

espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties et autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions de trente et un euros (31 EUR) chacune, entièrement libérées.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois deuxièmes membres au moins, actionnaires ou non, sauf en cas d'existence constatée d'un actionnaire unique auquel cas la société peut n'avoir qu'un administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

Si par suite de démission, décès ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 7. La société est valablement représentée et engagée en toutes circonstances:

- En cas d'existence d'un administrateur unique, par sa seule signature.
- En cas d'existence d'un conseil d'administration, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par son administrateur unique ou selon le cas par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur durée, sans que toutefois cette dernière ne puisse excéder 6 ans.

Titre III. Assemblées générales

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Lorsque et aussi longtemps que la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Ses décisions font pareillement l'objet d'un procès-verbal.

Art. 11. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège social de la société, ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le quinze du mois d'avril à 10.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour du mois suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) troisième rôle commissaire(s).

Art. 13. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale ou de l'actionnaire unique.

Art. 14. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, peut verser des acomptes sur dividendes.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Titre VI. Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'actionnaire unique accepte la démission des membres du Conseil d'administration, Monsieur Isak BELYAVSKY, Madame Liliane BELYAVSKY et Madame Elvira RAZYKOVA.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique nomme administrateur unique pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018: Monsieur Isak BELYAVSKY, préqualifié.

Sixième résolution

L'actionnaire unique nomme commissaire aux comptes pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018:

Madame Verena BUYTAERT, employée, née à Wilrijk (Belgique), le 23 janvier 1973, demeurant à B-2009 Schoten/ Antwerpen, Quinten Matsijsstraat 4.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Belyavsky, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 mars 2013. Relation: LAC/2013/. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013036193/148.

(130044381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Accession Fund Holding Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 925.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.116.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la société au 28 février 2013:

- qu'a été nommé gérant de la société pour une durée illimitée

GLL Services Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée à Luxembourg, ayant son domicile à 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro R.C.S. B165993;

- qu'a été accepté la démission du gérant

M. Oliver KÄCHELE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 mars 2013.

Jörg Fuchs

Gérant

Référence de publication: 2013040887/19.

(130050721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.000.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of February.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- Vision Capital Partners VII B L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under the number 1507,

2.- Vision Capital Partners VII L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under the number 975,

3.- SOREFISA - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., with registered office at Via Nirone 8, I-20123 Milan, Italy, and business address at Via dei Bossi 7, I-20121 Milan, Italy, registered with The Commercial Register of Milan under the number 02311120157, and

4.- Mr. Paolo Antonietti, Executive Chairman, born on 18th March 1952 in Verona, Italy, residing at Chesa Davaz, CH-7524 Zuoz, Switzerland,

all here represented by Mr. Alain Thill, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of four proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing parties, through their mandatory, have requested the undersigned notary to state that:

The appearing parties are the partners of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l., with registered office in 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated 15th May 2011, published in the Mémorial C number 1821 of 09th August 2011.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to several deeds of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 28th June 2011, published in the Mémorial C number 2278 of 26th September 2011, dated 29th July 2011, published in the Mémorial C number 2946 of 01st December 2011, dated 07th October 2011, published in the Mémorial C number 2927 of 30th November 2011 and dated 09th November 2011, published in the Mémorial C number 149 of 18th January 2012.

The appearing parties have then taken the following resolutions:

First resolution

The share capital is increased by the amount of one hundred and three thousand six hundred and twenty-five Euro (103,625.- EUR), in order to raise it from its present amount of thirty-four million four hundred and four thousand one hundred twenty-seven Euro (34,404,127.- EUR) to thirty-four million five hundred and seven thousand seven hundred and fifty-two Euro (34,507,752.- EUR), by the issue of ninety-four thousand five hundred and fifty-five (94,555) new Class A shares and nine thousand and seventy (9,070) new Class B shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each.

The ninety-four thousand five hundred and fifty-five (94,555) new Class A shares and nine thousand and seventy (9,070) new Class B shares have been subscribed and fully paid up by:

1.- The company Vision Capital Partners VII B L.P., prenamed, to the extent of fifty-eight thousand three hundred and thirty-nine (58,339) Class A shares and five thousand five hundred and ninety-six (5,596) Class B shares;

2.- The company Vision Capital Partners VII L.P., prenamed, to the extent of thirty-six thousand two hundred and sixteen (36,216) Class A shares and three thousand four hundred and seventy-four (3,474) Class B shares;

by payment in cash so that the amount of one hundred and three thousand six hundred and twenty-five Euro (103,625.- EUR) is from this day on at the free disposal of the company Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l. and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article 5.1. of the articles of association is amended as follows:

" **5.1.** The share capital is set at thirty-four million five hundred and seven thousand seven hundred and fifty-two Euro (34,507,752.- EUR) represented by thirty-one million two hundred and forty-three thousand two hundred and twenty-two (31,243,222) Class A Shares and three million two hundred and sixty-four thousand five hundred and thirty (3,264,530) Class B Shares, with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand six hundred Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt février.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Vision Capital Partners VII LP, une société régie par les lois de Guernesey, dont le siège social est établi à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, inscrite au «Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey», sous le numéro 975,

2.- Vision Capital Partners VII B LP, une société régie par les lois de Guernesey, dont le siège social est établi à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, inscrite au «Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey», sous le numéro 1507,

3.- SOREFISA - Società di Revisione e Fiduciaria S.p.A., une société régie par les lois d'Italie, dont le siège social est établi à Via Nirone 8, I-20123 Milan, Italie et dont le siège administratif est à Via dei Bossi 7, I-20121 Milan, Italie, inscrite au «Commercial Register of Milan» sous le numéro 02311120157, et

4.- Monsieur Paolo Antonietti, président exécutif, né le 18 mars 1952 à Verona, Italie, demeurant à Chesa Davaz, CH-7524 Zuoz, Suisse,

tous ici représentés par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de quatre procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l., ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1821 du 09 août 2011.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par plusieurs actes de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 juin 2011, publié au Mémorial C numéro 2278 du 26 septembre 2011, en date du 29 juillet 2011, publié au Mémorial C numéro 2946 du 01^{er} décembre 2011, en date du 07 octobre 2011, publié au Mémorial C numéro 2927 du 30 novembre 2011 et en date du 09 novembre 2011, publié au Mémorial C numéro 149 du 18 janvier 2012.

Les comparants ont ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de cent trois mille six cent vingt-cinq euros (103.625,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente-quatre millions quatre cent quatre mille cent vingt-sept euros (34.404.127,- EUR) à trente-quatre millions cinq cent sept mille sept cent cinquante-deux euros (34.507.752,- EUR), par l'émission de quatre-

vingt-quatorze mille cinq cent cinquante-cinq (94.555) nouvelles parts sociales de classe A et neuf mille soixante-dix (9.070) nouvelles parts sociales de classe B avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Les quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinquante-cinq (94.555) nouvelles parts sociales de classe A et neuf mille soixante-dix (9.070) parts sociales de classe B nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par:

1.- La société Vision Capital Partners VII B LP, prénommée, à concurrence de cinquante-huit mille trois cent trente-neuf (58.339) parts sociales de classe A et cinq mille cinq cent quatre-vingt-seize (5.596) parts sociales de classe B;

2.- La société Vision Capital Partners VII LP, prénommée, à concurrence de trente-six mille deux cent seize (36.216) parts sociales de classe A et trois mille quatre cent soixante-quatorze (3.474) parts sociales de classe B;

par versement en numéraire de sorte que la somme de cent trois mille six cent vingt-cinq euros (103.625,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société Bermuda Holdco Lux 1 S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'article 5.1. des statuts se trouve modifié comme suit:

" **5.1.** Le capital social est fixé à trente-quatre millions cinq cent sept mille sept cent cinquante-deux euros (34.507.752,- EUR) représenté par trente-et-un millions deux cent quarante-trois mille deux cent vingt-deux (31.243.222) Parts Sociales de Classe A et trois millions deux cent soixante-quatre mille cinq cent trente (3.264.530) Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille six cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Alain Thill, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 01 mars 2013. Relation GRE/2013/886. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013036758/133.

(130045443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

ING Belgium International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 49.080.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mars 2013

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Rik VANDENBERGHE de son poste d'administrateur.

A l'unanimité, l'Assemblée ratifie la nomination de M. Luc VERBEKEN, avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, comme nouvel administrateur, et Président du Conseil, en remplacement de M. Rik VANDENBERGHE suite à sa cooptation.

L'Assemblée constatant que le mandat d'administrateur de Messieurs Luc VERBEKEN, Jean-Philippe FOHAL (l'adresse professionnelle de ces derniers étant sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg), Benoît VAN DEN HOVE et Bernard CANIVET (l'adresse professionnelle de ces derniers étant sise 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles) sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

D'autre part, l'assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, la société anonyme ERNST & YOUNG, Parc d'Activité Syrdall 7 à L-5365 Munsbach, pour une période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040573/21.

(130049729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Ascania I Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.674.

EXTRAIT

En date du 26 mars 2013, l'associé unique de la Société a décidé de révoquer Kees-Jan Avis, en tant que gérant A, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Référence de publication: 2013040917/13.

(130050416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Argon Corporate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 120.442.

Extrait du 6 mars 2013

Veillez noter que le siège social de l'associé unique de la Société a été modifié comme suit:

Captive Capital Partners II S.C.A, 11 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013040915/13.

(130050382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Luxco IITCC S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 139.371.

Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, en abrégé Experta Luxembourg, société anonyme, en sa qualité d'agent domiciliataire, a dénoncé le siège social de la société anonyme LUXCO IITCC S.A., 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, RCS Luxembourg B-139371, avec effet 28.03.2013 et résilié la convention de domiciliation.

Luxembourg, le 28.03.2013.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Sebastien Bombenger / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013041283/13.

(130050551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Ascania I S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 125.588.

EXTRAIT

En date du 26 mars 2013, l'associé unique de la Société a décidé de révoquer Kees-Jan Avis, en tant que gérant A, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Référence de publication: 2013040919/13.

(130050410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.